

## TARIF HT AU 01.06.2023

### Pour le transport maritime de marchandises diverses

#### ▪ Catégorie 1 - Tarification au POIDS (à la tonne) - facturation minimum 1T

- *Parpaings, ardoises, sable/graviers/pierres en big-bags, ciment, sacs de plâtre, regard, dallage, enduit, etc...*

Départ	Arrivée		
St-Philibert/La Trinité s/mer	Ile de Houat ou Hoëdic	27€	HT/TONNE
St-Philibert/La Trinité s/mer	* Ile de Belle-Isle-en-Mer	27.5€	HT/TONNE
St-Philibert/La Trinité s/mer	** Ile de Groix	30€	HT/TONNE

#### ▪ Catégorie 2 – Tarification au VOLUME (m3) - facturation minimum 1m3

- *Menuiserie bois, huisserie bois/alu/Pvc, ouvertures diverses, treillis, armatures, bois de charpente, piquets de bois clôture, hourdis, hourdis béton, boisseau, fosse, bac, échafaudage, escalier, mobilier, petit matériel, briques plâtrières, stepoc, bloc à bancher etc...*

Départ	Arrivée		
St-Philibert/La Trinité s/mer	Ile de Houat ou Hoëdic	27€	HT/M3
St-Philibert/La Trinité s/mer	* Ile de Belle-Isle-en-Mer	27.5€	HT/M3
	*** Ouvertures /Fenêtres/Portes	37.5€	HT/M3
St-Philibert/La Trinité s/mer	** Ile de Groix	30€	HT/M3
	*** Ouvertures /Fenêtres/Portes	42€	HT/M3

- *Pièce volumineuse, conteneur plein, baraque de chantier, Algeco (grue en sus), etc...*

Départ	Arrivée		
St-Philibert/La Trinité s/mer	Ile de Houat ou Hoëdic	17€	HT/M3
St-Philibert/La Trinité s/mer	* Ile de Belle-Isle-en-Mer	17.5€	HT/M3
St-Philibert/La Trinité s/mer	** Ile de Groix	22€	HT/M3

#### ▪ Catégorie 3 – Tarification à la SURFACE (m²) – facturation minimum 1m²

- *Toute marchandise non gerbable et d'une hauteur inférieure à 1M – Plancher, Longrine, poutre, planelle, petit colis, le roll ou la petite palette, etc...*

Départ	Arrivée		
St-Philibert/La Trinité s/mer	Ile de Houat ou Hoëdic	27€	HT/M²
St-Philibert/La Trinité s/mer	* Ile de Belle-Isle-en-Mer	27.5€	HT/M²
	*** Prémurs	32.5€	HT/M²
	*** Longrines	32.5€	HT/M²
St-Philibert/La Trinité s/mer	** Ile de Groix	30€	HT/M²
	*** Prémurs	37€	HT/M²
	*** Longrines	37€	HT/M²

#### ▪ Catégorie 4 – Tarification du VRAC au poids (à la tonne)

- *Transport en vrac de granulats ou sable (en 150 tonnes)*

Départ	Arrivée		
St-Philibert/La Trinité s/mer	Ile de Houat ou Hoëdic	23€	HT/TONNE
St-Philibert/La Trinité s/mer	* Ile de Belle-Isle-en-Mer	23.5€	HT/TONNE
St-Philibert/La Trinité s/mer	** Ile de Groix	25€	HT/TONNE

- *\* Enrobé en vrac de 27€ à 30€ HT selon tonnage et destination.*

#### ▪ Catégorie 5 – Tarification de transport VEHICULES sur Devis \*\*\*

- *Grue, engins de chantier, pelleuse, dumper, voiture, camionnette, camion, matériel agricole, petit bateau sur remorque, etc...*

Départ	Arrivée	Prix sur devis	A partir de la tonne et le m²
St-Philibert/La Trinité s/mer	Ile de Houat ou Hoëdic		A partir de la tonne et le m²
St-Philibert/La Trinité s/mer	Ile de Belle-Isle-en-Mer		A partir de la tonne et le m²
1. Petit véhicule (ex : Kangoo/Partner)		250€ HT	Aller-Retour
2. Fourgon (ex : Boxer/Traffic)		300€ HT	Aller-Retour
3. Pelleuse de 8 Tonnes		450€ HT	Aller-Retour
4. Mini-Pelleuse de 3 Tonnes		200€ HT	Aller-Retour
St-Philibert/La Trinité s/mer	** Ile de Groix	Prix sur devis	A partir de la tonne et le m²

\* Tarif comprenant 0.50 cts de taxe portuaire applicable au port Le Palais

\*\* Pour un éventuel chargement à Lorient /Rohu à destination de l'île de Groix, un coût en sus est applicable, dû à la taxe portuaire en vigueur.

\*\*\* Tarifs spéciaux.

**CGV en vigueur au 1er juin 2023**

## Conditions générales de vente

### ▪ Emballage et conditionnement

Les marchandises doivent être emballées pour les protéger contre les risques du transport maritime. L'emballage doit être assez solide pour résister à la manutention portuaire, aux mouvements du navire en mer etc... La société Seaway n'est pas responsable des dommages causés par un emballage non approprié.

Tout matériel électrique, portatif et marchandise à valeur importante devra être conditionné sous clé par vos soins. La marchandise transportée doit être bien identifiée, avec au moins une étiquette mentionnant l'adresse et les coordonnées : du destinataire, de l'île et le nom ou entreprise à facturer.

Attention, les marchandises non identifiées ne pourront être chargées.

### ▪ Conditions de Transport de la marchandise

Avant toutes livraisons sur le site,

1. Prévenir **par e-mail** le secrétariat à [p.paillard.seaway@gmail.com](mailto:p.paillard.seaway@gmail.com) de la **nature et quantité** de la marchandise à réceptionner avec les **coordonnées de l'entreprise** ou personne à facturer. Faire une « DEMANDE DE LIVRAISON »
2. Puis **Par téléphone**, le magasinier au **06.45.10.63.84** pour connaître le lieu de déchargement de la marchandise à expédier par navire :
  - KERISPER chemin du passeur ou
  - KERNIVILIT au rond-point à droite

Le n° de téléphone à donner aux transporteurs/livreurs est celui du magasinier.

### ▪ Limite de Responsabilités du transporteur

Le transporteur est responsable des pertes ou dommages subis par la marchandise depuis la prise en charge jusqu'à la livraison, dans les limites et conditions prévues par les lois et décrets français régissant le transport maritime (loi n° 66-420 du 18 juin 1966 modifiée et ses décrets d'application). Tout dommage apparent à la livraison devra faire l'objet de réserves au moment de la réception. Pour tout dommage non apparent, le destinataire ou l'expéditeur aura trois jours à compter de la réception de la marchandise pour émettre des réserves par LRAR. Une expertise pourra être effectuée. En l'absence de réserves précises et motivées effectuées au départ du quai, la livraison sera considérée conforme.

### ▪ Assurance

La société Seaway assure la marchandise. Les conditions de la police sont réputées connues et agréées par les expéditeurs et destinataires.

### ▪ Facturation

Les prestations de transport sont **payables à 30 jours date de facture, par virement bancaire**. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera exigible.

### ▪ Juridictions et loi applicable

Tout litige de l'application des présentes conditions générales de transport sera de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Lorient. Le droit français est le seul applicable.